

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Affaire suivie par :
Isabelle VIAULT
Directrice Générale des Services
Tel : 05 49 81 17 02
Mèl : isabelle.viault@mauleon.fr

Objet. : Convocation au conseil municipal du 1^{er} juin 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal, laquelle aura lieu le :

Lundi 1^{er} juin 2026, à 19 heures
Salle du Conseil Municipal,
Place de l'hôtel de Ville - MAULEON.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Rapport des décisions du maire
- Désignation du correspondant incendie et secours
- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- Convention de rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Hauts d'Escoubleau »Mauléon
- Convention de rétrocession des équipements communs rue Eole Mauléon
- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Mauléon – Année 2026 - 1er versement
- Redevance d'occupation du domaine public par GEREDIS Deux-Sèvres – Année 2026
- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget principal
- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe lotissements
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe lotissements
- Approbation de la convention de mise à disposition et de coopération relative à l'espace jeunesse avec le centre socio-culturel du pays mauléonais
- Convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération concernant l'appel à projets Tri Hors Foyer et groupement de commandes pour le marché de Fourniture de contenants pour le tri hors foyer sur le territoire de l'Agglo2B

- Hôpital de Mauléon : élection d'un représentant au conseil de surveillance
- Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et recrutement d'intermittents du spectacle pour la fête de la musique et la Tablee des producteurs
- Création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et le CCAS
- Fixation du nombre de sièges du Comité Social Territorial et répartition des sièges entre la commune et le CCAS
- Droit à la formation des élus
- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire – évolution de la participation prévoyance

En cas d'indisponibilité, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter. Vous trouverez dans le dossier transmis un modèle de procuration que vous adresserez à celine.laurit@mauleon.fr.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Denis PRISSET
Maire de MAULÉON

